

# UNE VILLE pour les animaux

## Grille d'objectifs

| Conseil municipal                            |   | Points par objectif (x/20)<br>Principal Partiel | Référence de l'objectif<br>Principal Partiel |
|--|---|---|--|
|  | Attribuer une délégation condition/protection animale à un membre du conseil municipal  | 1   | D1   |
|  | Inscrire annuellement des crédits dédiés à la condition animale au budget primitif, en section de fonctionnement et en section d'investissement   | 0,5   | D2   |
|  | Dédier au moins 1 €/hab./an à l'amélioration de la condition des animaux en ville (animaux familiers, sauvages, liminaires)   | Au prorata/<br>1                                | D3   |
|  | Adopter en Conseil municipal un vœu demandant une interdiction nationale des cirques détenant des animaux sauvages (ou, à défaut, d'interdiction nationale de la chasse à courre et/ou de la pêche au vif)  | 0,5   | D4   |
|  | Adopter en Conseil municipal un vœu demandant une interdiction nationale des corridas et des « écoles » taumachiques  | 0,5   | D5   |
|  | Adopter en Conseil municipal un vœu demandant une sortie nationale de l'élevage intensif  | 0,5   | D6   |
| Commande publique et restauration collective |   | Points par objectif (x/20)<br>Principal Partiel | Référence de l'objectif<br>Principal Partiel |
|  | Intégrer le « bien-être animal » dans les critères d'attribution des marchés publics en matière de cantines scolaires et de restauration collective et en donner une définition appliquée aux conditions d'élevage et d'abattage  | 0,5   | E1   |
|  | Exclure de la commande publique l'ensemble des produits issus d'élevages intensifs d'animaux terrestres (sans accès au plein air)<br>Objectif partiel : prendre l'engagement public que cette mesure sera effective d'ici 2025  | 3<br>1,5  | E2<br>E21                                    |
|  | Exclure de la commande publique l'ensemble des produits provenant ou susceptibles de provenir d'abattage sans « étourdissement »<br>Objectif partiel : prendre l'engagement public que cette mesure sera effective d'ici 2025   | 0,5<br>0,25                                     | E3<br>E31                                    |
|  | Exclure de la commande publique l'ensemble des produits provenant ou susceptibles de provenir d'abattage avec « étourdissement » au CO <sub>2</sub> des cochons<br>Objectif partiel : prendre l'engagement public que cette mesure sera effective d'ici 2025  | 0,5<br>0,25                                     | E4<br>E41                                    |
|  | Exclure de la commande publique l'ensemble des produits provenant ou susceptibles de provenir d'abattage avec suspension des « volailles » conscientes<br>Objectif partiel : prendre l'engagement public que cette mesure sera effective d'ici 2025   | 0,5<br>0,25                                     | E5<br>E51                                    |
|  | Exclure de la commande publique l'ensemble des produits issus d'élevages piscicoles<br>Objectifs partiels :<br>• Prendre l'engagement public que cette mesure sera effective d'ici 2025<br>• Exclure de la commande publique l'ensemble des produits provenant d'élevages piscicoles non certifiés biologiques  | 1<br>0,5<br>0,25                                | P1<br>P11<br>P12                             |
|  | Cesser de s'approvisionner auprès d'établissements pratiquant l'abattage sans « étourdissement » des poissons<br>Objectif partiel : prendre l'engagement public que cette mesure sera effective d'ici 2025  | 1<br>0,5  | P2<br>P21                                    |
| Commande publique et produits d'entretien    |   | Points par objectif (x/20)<br>Principal Partiel | Référence de l'objectif<br>Principal Partiel |
|  | Intégrer le « bien-être animal » dans les critères d'attribution des marchés publics en matière de produits d'entretien : tendre vers une commande publique « 100 % produits non testés sur les animaux »   | 1   | X1   |
| Végétalisation de la restauration collective |   | Points par objectif (x/20)<br>Principal Partiel | Référence de l'objectif<br>Principal Partiel |
|  | Instaurer deux journées végétariennes ou végétaliennes hebdomadaires dans les cantines scolaires et de la restauration collective<br>Objectifs partiels :<br>• Proposer deux journées végétariennes ou végétaliennes hebdomadaires dans les cantines scolaires<br>• Proposer deux journées végétariennes ou végétaliennes hebdomadaires dans les cantines de la restauration collective.<br>• Proposer une journée végétarienne ou végétalienne hebdomadaire dans les cantines scolaires<br>• Proposer une journée végétarienne ou végétalienne hebdomadaire dans les cantines de la restauration collective  | 2<br>1<br>1<br>0,5<br>0,5                       | V1<br>V11<br>V12<br>V13<br>V14               |
|  | Instaurer une option/alternative quotidienne végétarienne et/ou végétalienne dans les cantines scolaires et de la restauration collective<br>Objectifs partiels :<br>• Proposer une option/alternative quotidienne végétalienne dans les cantines scolaires<br>• Proposer une option/alternative quotidienne végétalienne dans les cantines de la restauration collective<br>• Proposer une option/alternative quotidienne végétarienne dans les cantines scolaires<br>• Proposer une option/alternative quotidienne végétarienne dans les cantines de la restauration collective<br>• Proposer une option/alternative hebdomadaire végétalienne dans les cantines scolaires<br>• Proposer une option/alternative hebdomadaire végétalienne dans les cantines de la restauration collective | 2<br>1<br>1<br>0,75<br>0,75<br>0,25<br>0,25     | V2<br>V21<br>V22<br>V23<br>V24<br>V25<br>V26 |
| Communication/Jeunesse                       |   | Points par objectif (x/20)<br>Principal Partiel | Référence de l'objectif<br>Principal Partiel |
|  | Mener annuellement des actions de sensibilisation auprès des restaurateurs et du grand public pour encourager et accompagner un développement significatif de l'offre végétarienne ou végétalienne  | 0,5   | C1   |
|  | Proposer annuellement au moins un sujet d'éthique animale au conseil des jeunes   | 0,5   | C2   |
|  | Proposer annuellement au moins un concours scolaire autour de l'éthique animale   | 0,5   | C3   |
| Animaux en ville                             |   | Points par objectif (x/20)<br>Principal Partiel | Référence de l'objectif<br>Principal Partiel |
|  | Associer des organisations de protection animale à la politique de stérilisation des populations de chats des rues (par exemple signature d'une convention avec une association dédiée)   | 0,5   | A1   |
|  | Publier sur le site de la commune un rapport garantissant la transparence de l'activité des fourrières (comprenant les informations sur les animaux recueillis, le sort de ces animaux, la convention passée avec une association, le contrat de délégation de service public, etc.)  | 0,5   | A2   |
|  | Associer des organisations de protection de la faune sauvage à la politique de coexistence pacifique avec les animaux sauvages et liminaires (par exemple signature d'une convention avec une association dédiée)   | 0,5   | A3   |
|  | Exclure les méthodes létales de gestion des populations d'animaux liminaires (pigeons, rats, etc.)<br>Objectif partiel : mettre en place une commission sur la gestion non létale des populations d'animaux liminaires  | 1<br>0,5  | A4<br>A41                                    |

### Note totale sur/20

#### Additionner vos points en fonction des objectifs atteints.

Objectif partiel : points partiels pris en compte dans la note totale si les objectifs principaux ne sont pas atteints